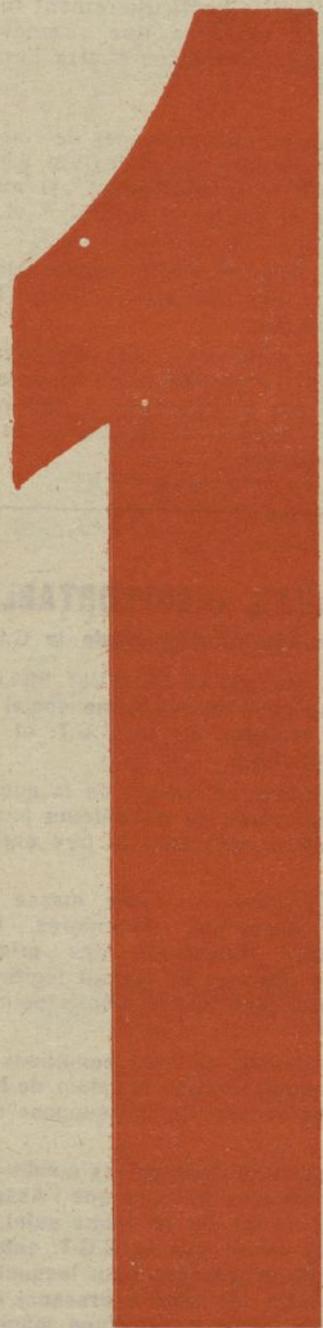


# منبر الخدام الجزائري

MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS

29<sup>ME</sup> CONGRÈS  
DE LA  
FÉDÉRATION  
C.G.T.  
DE LA  
CONSTRUCTION

(En pages 4 et 5)



MAI  
MAYO  
MAIO  
MAGGIO  
MAYIS  
MAJ

## فَاتِح مَاجِي

كُنَّا مُتَّحِدُونَ

مِنْ أَجْلِ تَحْسِينِ ظُرُوفِ  
الْمَعِيشَةِ وَالْعَمَلِ  
وَمِنْ أَجْلِ  
الدِّيمُوقْرَاطِيَّةِ  
ضِدَّ سَيْطَرَةِ  
الْإِحْتِكَارَاتِ  
الرَّأْسَمَالِيَّةِ

مِنْ أَجْلِ  
الدِّقَاعِ عَنْ  
مَصَالِحِ  
وَحُكْمِ  
الْعَمَّالِ  
الْمُهَاجِرِينَ

مِنْ أَجْلِ  
النِّضَامِ مِنَ  
الْعَمَّالِيِّ  
العَالَمِيِّ  
وَحُصُوصًا مَعَ  
إِخْوَانِنَا الشُّجْعَانَ  
فِي إِسْپَانِيَا  
وَالْبُرْتِغَالِ وَالْيُونَانَ

# المؤتمر الرابع للإيجاد العام للعمال الجزائريين : خطاب الرفيق جان-لوي موانو، سكرتير كونفدرالي للعمال

## 4<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'U.G.T.A.

Intervention de Jean-Louis Moynot,  
Secrétaire de la C.G.T.

Comme nous l'avons annoncé dans le dernier numéro de la « Tribune du Travailleur Algérien », une importante délégation de la C.G.T. composée de nos camarades Jean-Louis MOYNOT, secrétaire de la C.G.T., et Gilbert JULIS, membre de la Commission Exécutive de la C.G.T. et secrétaire du Département International, a séjourné à ALGER du 2 au 6 avril 1973 sur invitation de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (U.G.T.A.) pour assister aux travaux de son 4<sup>e</sup> Congrès.

**E**N saluant votre 4<sup>e</sup> Congrès, la délégation de la C.G.T. se souvient que ce début d'année 1973 a vu célébrer un double anniversaire : 17<sup>e</sup> anniversaire de l'U.G.T.A., née dans la lutte de libération nationale et le 2<sup>e</sup> anniversaire du retour à l'Algérie de ses richesses pétrolières. Nous pensons comme vous, en mesurant le chemin parcouru, que votre Congrès se tient à un moment important dans l'histoire de votre pays.

Il y a quelques années, nous nous sommes retrouvés profondément solidaires contre l'agression impérialiste dont sont victimes les peuples arabes. Depuis, nous avons pu constater, dans différentes circonstances, combien tout se tient. La voie de développement choisie par votre peuple s'affirme chaque jour davantage. Elle s'appuie sur les travailleurs, force décisive pour une politique de progrès. Elle a réalisé l'exigence essentielle du contrôle des richesses nationales arrachées aux puissants intérêts étrangers. Elle se fonde ainsi sur la nationalisation de la grande industrie. Elle entend orienter le développement industriel et agricole vers la satisfaction des besoins et l'épanouissement humain. Ce faisant, elle cherche à réaliser les exigences économiques et sociales d'un développement rapide, continu, harmonieux.

Nous prêtons la plus grande attention aux deux grands objectifs actuels de votre lutte.

- La réalisation de la deuxième phase de votre politique agraire. Nous comprenons qu'il s'agit de profonds changements qui, avec la réforme effective de la propriété du sol, visent à promouvoir des formes progressistes de socialisation de la production agricole.
- La gestion des entreprises nationales avec la participation des travailleurs à tous les niveaux. Nous mesurons la responsabilité de l'U.G.T.A. et l'importance décisive de son engagement dans ce processus.

La C.G.T. soutient les grandes orientations de la politique économique de votre gouvernement dirigé par le président Boumédiène, politique qui est aussi la vôtre. Nous avons toujours soutenu de telles orientations. Nous vous en avons donné une nouvelle preuve concrète quand vous avez engagé une dure bataille pour vous libérer économiquement en recouvrant le contrôle de vos richesses pétrolières.

Dans le même esprit, nous luttons en France pour une autre politique dont les orientations fondamentales rejoignent les vôtres. En même temps qu'elle libèrera la France de la domination des monopoles, cette politique permettra d'instaurer des rapports nouveaux avec tous les pays, des rapports de coopération qui respecteront votre indépendance nationale et pourront prendre en compte les impératifs de votre développement. Cette politique c'est celle du Programme commun des partis de gauche que soutient la C.G.T. Nous luttons pour sa victoire. Les dix millions de voix qu'elle a remportés aux récentes élections sont une base solide pour continuer la bataille. Les luttes vont se développer pour les revendications sociales et pour gagner politiquement la majorité du peuple de France au Programme commun.

L'échéance de cette victoire se rapproche. La C.G.T. se prépare à jouer son rôle dans un contexte nouveau. Organisation syndicale de masse et de classe attachée à son indépendance, elle se considérera pourtant engagée dans la réalisation d'une telle politique tout en continuant de jouer le rôle d'une force d'équilibre par la défense constante des intérêts des travailleurs.

Libérer la France du joug des monopoles. Ce sera une victoire pour nous, mais aussi pour vous, pas seulement en principe, mais dans les faits.

**P**OUR la défense des travailleurs immigrés en France aujourd'hui, il faut lutter pied à pied, demain, après la victoire de la gauche, ce sera encore une bataille, mais avec l'appui considérable d'une tout autre politique et dans un rapport de forces radicalement changé contre le capitalisme et le patronat.

— De même que votre lutte est partie intégrante de la lutte des classes laborieuses du Maghreb et de tous les pays arabes contre l'exploitation interne et la domination des capitaux étrangers ;

— De même qu'elle est partie intégrante de la lutte du Tiers-Monde opprimé et exploité par les monopoles capitalistes et leurs Etats impérialistes ;

— De même, la lutte que nous menons vous et nous, solidairement, contre les discriminations, les conditions inhumaines de vie et de travail et les campagnes de racisme dont sont victimes les travailleurs algériens émigrés en Europe, est partie intégrante de la lutte qui unit toute la classe ouvrière au sein même des grands pays capitalistes contre ses exploités.

Cette lutte pour les intérêts et les droits des travailleurs immigrés dont la C.G.T. a fait l'un des grands mots d'ordre du prochain 1<sup>er</sup> mai, poursuit pour l'immédiat des objectifs particulièrement urgents, mais son aboutissement dépend des victoires que remporteront ensemble tous les travailleurs des pays capitalistes contre l'exploitation et la domination des monopoles.

**C'**EST la même solidarité, ce sont les mêmes principes de classe qui animent notre soutien aux mouvements de libération africains qui luttent contre le colonialisme et le racisme. C'est aussi le sens de notre soutien aux travailleurs et aux peuples arabes victimes de l'agression israélienne.

Je ne voudrais pas conclure sans vous exprimer notre solidarité fraternelle face aux tristes événements, des inondations dans l'Est de votre pays, notamment la région d'Annaba.

Très attentifs à vos débats, à vos recherches, aux décisions que vous prendrez pour que l'U.G.T.A. soit la grande force vivante dont les travailleurs et le peuple algérien ont besoin dans la perspective d'un avenir socialiste, nous vous saluons fraternellement et vous souhaitons les plus grands succès dans votre lutte.

### O.S. immigrés ou français :

#### CONDITIONS DE TRAVAIL INSUPPORTABLES

Déclaration de Georges SEGUY, secrétaire général de la C.G.T.

Le conflit opposant les O.S. des presses de RENAULT BILLANCOURT à la direction de l'entreprise pose un problème social de caractère général, de longue date souligné par la C.G.T. et qui prend, présentement, une acuité particulière.

Il s'agit, tout à la fois, des conditions de travail, de la qualification professionnelle et de la classification de travailleurs jouant un rôle important dans la production et subissant la pire exploitation.

Le patronat ne peut espérer imposer à cette masse de travailleurs, composée pour une large part d'immigrés, des conditions de travail insupportables moyennant des primes aléatoires et contraignantes. Un peu d'argent ne saurait légitimer la pénibilité, l'insécurité du travail pas plus que le mépris pour la dignité des travailleurs.

Les O.S. entendent obtenir l'amélioration de leurs conditions de travail, une rémunération garantie compte tenu de la valeur de leur travail et de leur qualification professionnelle, ce qui suppose une classification appropriée.

Au moment où le C.N.P.F. se propose de discuter des conditions de travail avec les organisations syndicales et alors que l'Assemblée nationale est saisie d'un projet de loi sur le même sujet, le patronat et le gouvernement doivent savoir que la C.G.T. entend inclure, dans ce cadre, les revendications précises pour lesquelles les O.S. de chez RENAULT sont en lutte car elles intéressent non seulement l'ensemble des O.S. de la Régie mais, d'une manière générale, toute cette catégorie de salariés et, par répercussion, tous les travailleurs.

La C.G.T. approuve le syndicat C.G.T. RENAULT qui, en accord avec les travailleurs qui ont décidé de poursuivre leur lutte, organise une consultation plus large pour continuer l'action dans les meilleures conditions de masse et d'unité.

Conformément à la Résolution de notre Comité Confédéral National recommandant à toutes les organisations de la C.G.T. d'être partout à l'initiative de l'action, la C.G.T. appelle tous ses militants à assumer pleinement leurs responsabilités dans l'action revendicative en cours de développement.

Paris, le 29 mars 1973

# فاتح ماي ١٩٧٣

## العمال المهاجرون والفرنسيون متحدون

يحتفل العمال في كل بلدان العالم بيوم فاتح ماي، رمز التضامن الفعال للبر والبنائيا العالمية. وسيكون أول ماي في فرنسا، من حلقة جديدة وقوية للعمل الموحد من أجل تحسين ظروف المعيشة والعمل، والدفاع عن حقوق ومصالح العمال المهاجرين، ومن أجل الديموقراطية، والتضامن العالمي.

إن العمال المهاجرين يشكلون خاص يعينهم ويمهمهم هذا الكفاح للطبقة العاملة بأكملها. هؤلاء العمال الذين أفتروا وأبتعدوا عن عائلاتهم وأوطانهم، بينما يشاركون في تهيئة إنتاج وثروات فرنسا، يتحملون الاستغلال البشع المنهين في كل الميادين.

• من طرف المهاجرين المتخالفين ونجار التوم من كل الأنواع  
• في مكان العمل حيث يتحملون الأشغال ذات أسوأ الأجور وأقلها، وأكثر الأعمال مشقة وقسوة وخطرا ومضرة للصحة، وذلك من غير إكتمال نيات أو أفاق ترقية اجتماعية أو تكوين مهني.  
• إنهم في ظروف معيشتهم وحياتهم ضحايا لكل أنواع التفرقة والتمييز والإزعاج والمعاكسة والإرهاب والقمع البوليسي وكذلك حملات العنصرية، وكلها الأجانب المنظمة بهارة.  
إن الحكومة تضاعف وتزيد من تضر حياتها "الإجتماعية" ومن عودها، ولكنها لا تتوقف عن مفاخرة وزيادة سوء حالة المهاجرين كما يظهر ذلك بشكل خاص المنشوران الوزاريان المسيان مارسلان وفونتاينه، هذين المنشورين اللذين أداتهما واستنكهما س، ج، ت، التي لا تتوقف عن معاربتهم بكل منتظما تهما.

## أيها العمال المهاجرون والفرنسيون

في وجه نفسي المستغلين الرأسماليين، إعملوا معا من أجل محالكم المشتركة. متحدين بروح أخوية شاركوا بشكل جماهيري واسع في مظاهرات فاتح ماي:

- من أجل ترقية المطالب المشتركة لجميع العمال
- من أجل المساواة في الحقوق
- من أجل إلغاء وإبطال منشور فونتاينه ومارسلان
- من أجل صياغة ووضع سياسة جديدة للهجرة متوافقة مع مصالح العمال المهاجرين والفرنسيين ونظام لد طابع ديموقراطية واجتماعي.

### جميعا يد واحدة

أجدوا وأثبتوا أقدامكم الفعالة للوقوف مع الكفاح من أجل التصفية الكاملة للإستعمار والاستعمار الجديد، والعنصرية والفاشية بأي مكان لازالت تعيش فيه فسادا مع العمال والشعوب العربية القديمة المتكافحة ضد العدوان الإسرائيلي، من أجل الإعتناء بالحقوق القومية للشعب الفلسطيني ومن أجل تسوية سياسية للنزاع في الشرق الأوسط.

مع عمال البلدان الإشتراكية الذين يبنون المجتمع الجديد مع جميع شعوب العالم التي تطمح وتطلع إلى السعادة والسلام - تحيا التضامن الطبقي بين العمال الفرنسيين والمهاجرين تحيا التضامن العالمي العالمي

# 29<sup>e</sup> CONGRÈS

Issy-les-Moulineaux (Hauts de Seine) a été 4 jours durant la capitale des travailleurs de la Construction.

La Fédération C.G.T. y a tenu son Congrès les 27, 28, 29, 30 mars derniers, en présence de Georges SEGUY, Secrétaire Général de la C.G.T. et de Jean-Louis MOYNOT, Secrétaire de la C.G.T.

413 délégués, venus de tous les coins de France, participaient aux travaux de ce 29<sup>e</sup> Congrès.

Sans crainte de nous tromper, nous pouvons dire que ce congrès a été le plus jeune de tous. Plus d'un délégué sur trois avait moins de 30 ans, près de deux sur trois moins de 40 ans.

C'est dire la capacité de renouvellement que recèle en elle-même la Fédération.

Il y avait dans ce congrès plus de quatre fois plus de travailleurs immigrés que lors de celui de Toulouse en 1970 et neuf femmes au lieu de cinq.

C'était la garantie qu'aucun problème ne serait laissé dans l'ombre.

De fait, les interventions furent très diverses, les débats très animés.

Par exemple, l'élaboration de la charte revendicative dont nous vous donnerons le texte dans un numéro spécial, a été très passionnée et a fait l'objet d'interventions de nombreux délégués.

## DE LA FÉDÉRATION DE LA CONSTRUCTION

### وَفْدُ فِدْرَالِيَّةِ عُمَّالِ الْبِنَاءِ لِلرِّتْحَادِ الْعَامِ لِلْعُمَّالِ الْجَزَائِرِيِّينَ يَشَارِكُ فِي الْمَوْتَمَرِ الْمَعْرُوفِ بِاللِّدْرَالِيَّةِ الْبِنَاءِ فِي 29 مَارْسِ



Dans le rapport présenté, au nom du Bureau Fédéral, André TANTY, Secrétaire Général de la Fédération (notre photo ci-dessus) montre les changements survenus depuis le dernier Congrès.

Il précise l'importance de ce secteur de la production qui représente 7 fois la production de la sidérurgie, 5 fois celle de la construction électrique et électronique, 4,5 fois celle de l'automobile et du cycle, 4 fois celle de la chimie et du caoutchouc, autant que toute la production des métaux.

Chiffre d'affaire : 166 milliards en 1971, 189 milliards en 1972, prévision de 212 milliards en 1973.

C'est dire que ce secteur attire les capitalistes. Les banques y règnent en maître et pas seulement dans les grosses entreprises. Aussi, le Programme Commun de la Gauche qui prévoyait la nationalisation des banques, reste d'actualité pour les travailleurs de ces industries.

Les concentrations : 1972 a été une grande année de ce point de vue : SPIE-Batignoles absorbe la CITRA ; PONT-A-MOUSSON absorbe BALENCY-BRIARD ; GRANDS TRAVAUX DE MARSEILLE se rapprochent de Jean LEFEBVRE.

Quand on sait que le gouvernement participe à ce mouvement, notamment en confiant la construction et la gestion des autoroutes à des sociétés privées, on ne peut s'étonner que le secteur construction baigne dans les scandales immobiliers !

De plus, on assiste à la mainmise de capitaux étrangers anglais et ouest-allemands, par exemple dans Morillon-Corvol. La raison : taux de profit de la construction en France : 14 % contre 5 à 6 % dans les autres pays d'Europe.

#### LES TRAVAILLEURS

Sous la pression de l'action, les travailleurs ont obligé patrons et pouvoir au recul.

En 1972, l'augmentation moyenne a été de 12,5 % dans la Construction. Cependant près de 800.000 salariés gagnent encore moins de 1.000 F pour 174 heures. Aussi C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.G.C. ont refusé de se laisser enfermer dans les « contrats de progrès ».

Dans son ensemble, les conditions de travail ne se sont pas améliorées.

Dans le Bâtiment et les Travaux Publics, il n'y a pas eu de réduction du temps de travail (avec compensation de salaire) comme aux Chaux et Ciments et Matériaux de Construction.

Les cadences de travail ! Christian BONNET, secrétaire d'Etat au Logement, pouvait dire « La réalisation d'un logement ne demande plus aujourd'hui que 700 heures contre 2.000 en 1950 ». « Le coût d'un immeuble collectif est, en France, le moins cher d'Europe Occidentale ».

L'accélération des cadences est à l'origine de nombreux accidents de travail. En 1970, la Sécurité Sociale a enregistré 8.852.000 journées de travail perdues du fait d'accidents, soit le temps nécessaire à la construction de 102.000 logements !

Il faut ajouter que les groupements sanitaires et sociaux sont quasi inexistantes dans ces industries.

Et maintenant, pas question de se résigner. Nous devons partout engager l'action sur la base du programme revendicatif.

Les patrons ne peuvent plus se retrancher derrière le prétexte de la campagne électorale pour négocier, d'autant qu'ils se disent favorables à une revalorisation de la profession, il est vrai sous la pression unie des travailleurs et parce qu'ils ont besoin d'une main-d'œuvre qualifiée.

L'importance de la bataille revendicative qui va s'engager confère à la Fédération des responsabilités encore plus grandes, dans le même temps où les conquêtes sociales, telles que la C.N.R.O., la C.N.P.O., les classifications, la formation continue, ont accru l'autorité de la C.G.T. Autant de raisons pour renforcer les rangs de celle-ci.

UNE SOLIDE CONFIRMATION DE LA COMMUNAUTE D'INTERETS, DE LA VOLONTE DE LUTTE DES SALARIES FRANÇAIS ET IMMIGRES DE LA CONSTRUCTION, AINSI QUE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE DE TOUS LES TRAVAILLEURS DU MONDE.

Les assises du 29<sup>e</sup> Congrès Fédéral ont été à l'image de la profonde volonté de changement qui s'est manifestée puissamment lors des élections législatives des 4 et 11 mars sur la base des solutions économiques, sociales et politiques contenues dans le Programme Commun de la Gauche.

L'Appel du Congrès aux travailleurs de la Construction, publié ci-contre, reflète bien les perspectives prometteuses, favorables au renforcement de l'union, au développement de l'action pour le succès des objectifs professionnels et interprofessionnels.

En se terminant sur l'appel à l'adhésion à la C.G.T., « L'APPEL AUX TRAVAILLEURS » traduit la volonté du Congrès de gagner les centaines de milliers de syndiqués nouveaux nécessaires à l'action pour des changements fondamentaux.

L'activité de masse, la pratique de la démocratie syndicale ont tenu une grande place dans les débats du 29<sup>e</sup> Congrès, c'est-à-dire :

— être toujours plus nombreux, plus unis, dans le syndicat C.G.T., susciter, favoriser la participation effective de tous les syndiqués à l'activité syndicale dans l'entreprise, rendre possible à tous l'accès aux responsabilités syndicales ;

— lutter aussi avec ténacité pour l'obtention de droits syndicaux nouveaux.

Tout cela est apparu avec force comme moyens indispensables pour faire entrer dans la vie les objectifs de la politique nationale professionnelle qui comprend, notamment, la fin de toutes discriminations sociales, syndicales et raciales envers les travailleurs immigrés.

Les congressistes, français et immigrés, ont montré le rôle déterminant des travailleurs immigrés dans l'activité syndicale et leur poids dans les luttes et les succès obtenus et c'est naturellement que se sont affirmées bien haut les traditions de fraternité et d'internationalisme de la Fédération de la Construction C.G.T., unissant depuis toujours dans un même combat tous les exploités.

Forts de cela, immigrés et français de la Construction feront de leur Fédération C.G.T. l'organisation puissante, responsable et efficace, nécessaire à la concrétisation de leurs objectifs communs.

#### LAHCENE BENICHOU (FOUGEROLLES)

En 1968, nous n'étions que 70 ouvriers dans la lutte. La direction nous avait dit qu'elle ne comprenait pas que 70 « pouilleux » seulement réclamaient sur 1.800 travailleurs. Aujourd'hui, ce sont les 1.800 qui revendiquent. Le patron ne comprend pas davantage. Si les travailleurs immigrés avaient le droit d'expression par le bulletin de vote, il est sûr que la grande majorité aurait mis le bon les 4 et 11 mars derniers.

#### TAHAR BEN-YOUCER (BOUYGUES)

Il y a quelques années, on ne pouvait aborder la question de la réduction des horaires sur des chantiers de gros-œuvre. Les salaires étaient trop bas, la paye se faisait à coups d'heures supplémentaires. Beaucoup étaient pressés de retourner au pays, et on ne suivait pas les Français sur cette revendication. Mais en liant la bagarre pour des taux horaires corrects avec une réduction d'horaire et en montrant chaque fois les répercussions du temps de travail sur la fréquence des accidents et la santé, nous comprenons l'utilité de cette revendication. Mais nous voudrions que les heures récupérées nous soient utiles. Nous pensons que l'alphabetisation en horaires d'été est impossible, si on n'obtient pas qu'elle se passe au moins parallèlement sur le temps du travail.

#### VIETNAM

Après la victoire, la solidarité pour la reconstruction doit se poursuivre ! 533.000 anciens francs ont été collectés auprès des 413 participants du 29<sup>e</sup> Congrès.

#### ACTIVITE INTERNATIONALE

La soirée du 29 mars fut exclusivement consacrée à l'activité internationale de la Fédération et aux interventions des délégations étrangères. Avec aussi, les nombreux messages reçus des 5 continents, le 29<sup>e</sup> Congrès a été le symbole vivant de la fraternité et de l'espérance qui unissent tous les travailleurs de la Construction du monde. Nous reproduisons ci-dessous l'intervention du camarade Abderrezak DAOUÏ, secrétaire de la Fédération du Bâtiment de l'U.G.T.A.

### خَطَابُ الرَّفِيقِ عَبْدِ الرَّزَّاقِ دَاوِي، سَكْرَتِيرِ فِدْرَالِيَّةِ عُمَّالِ الْبِنَاءِ لِلرِّتْحَادِ الْعَامِ لِلْعُمَّالِ الْجَزَائِرِيِّينَ

خلال حرب الجزائر التحريرية، كان العرافون الحكوميون الفرنسيون يتكهنون بأنهم إذا منحوا الاستقلال للجزائر فإن شعب هذا البلد سيبدأ حلالا بتقيل بعضه البعض. ولقد تحدث رفيقنا عبد الرزاق داوي سكرتير فدرالية عمال البناء والنشاطات المحقة في الاتحاد العام للعمال الجزائريين (أ.ع.ج.ع) وشرح لنا حقيقة هذا التكهن. ففي الجزائر المستقلة لم يقع شيء من هذا. ولكن حقيقة ان الحالة الاقتصادية التي وجدت الجزائر نفسها فيها غداة الحرب التحريرية كانت بشكل جعل فعلا ان خطر الوصول الى انفجار اجتماعي كان كبيرا. طوال أكثر من 130 سنة من السيطرة الاستعمارية المستوطنين (كولون) الفرنسيين الكبار لم يفعلوا أي شيء لتصنيع الجزائر. وكان اهتمامهم الوحيد هو نقل الثروات الى فرنسا. وخلال الحرب التحريرية مارس الكولون، بمشاركة ومساعدة الحكومة الفرنسية في تلك الفترة مارسوا سياسة « الأراضي المحروقة » انتزاع السكان من بيئتهم. ورغم كل هذا، فإن الاقتصاد

## APPEL DU CONGRÈS

Travailleurs de la construction, avec la C.G.T., AGISSEZ MASSIVEMENT pour :

- De meilleures conditions de vie et de travail ;
- Les changements démocratiques.

Les travailleurs de nos industries apprécient positivement le résultat des élections. 60 % des Français ont voté pour des changements au premier tour.

Plus de 10 millions d'électeurs ont approuvé le contenu de classe du Programme Commun.

Avec la C.G.T., vous avez soutenu et participé au succès de la gauche unie, dans l'ensemble, vous avez voté pour les candidats du Programme Commun.

La droite au service des intérêts capitalistes ne conserve une majorité de députés qu'au prix d'une violente campagne contre le Programme Commun, le déformant, utilisant les vieilles calomnies anticommunistes et avec l'aide d'une loi électorale injuste. Cette loi donnant deux fois plus de députés aux formations de droite qu'à celles de gauche pour un même nombre de voix.

Pour mettre fin à cette ségrégation sociale, il faut rétablir la représentation proportionnelle.

#### AUJOURD'HUI LA SITUATION EST PLUS CLAIRÉ !

D'un côté, la gauche avec toutes les victimes des monopoles, de l'autre, la droite des banques, du patronat, des affairistes.

Les salariés de toutes catégories de la construction accentuent leur action pour réaliser l'unité de la classe ouvrière, consolider l'union avec les partis et les forces de gauche autour du Programme Commun.

Ils soutiendront les initiatives prises par la gauche unie à l'Assemblée Nationale, dans le pays, pour l'intérêt des travailleurs et de leurs familles.

#### AUJOURD'HUI LE CONTENTIEUX DEMEURE, LES EXIGENCES SONT GRANDES !

La politique patronale et gouvernementale restera fondamentalement réactionnaire et antisociale malgré les promesses électorales.

Dans nos industries, cette politique va se traduire par une tentative d'aggraver les conditions de vie et de travail des salariés. Cela par une concentration accrue, par la mainmise du secteur bancaire sur l'ensemble de la construction et, naturellement, par la recherche d'une plus grande production et productivité dont les travailleurs feraient les frais.

#### AUJOURD'HUI DE MEILLEURES CONDITIONS EXISTENT POUR LA LUTTE

Grâce à l'union qui se réalise dans le pays, de meilleures conditions existent pour unir et agir, remporter des succès.

#### LES TRAVAILLEURS NE SE CONTENTERONT PAS DE MIETTES

Par leurs actions professionnelles, inter-professionnelles, par le prolongement qu'ils leur ont donné avec le bulletin de vote, ils ont exprimé ce qu'ils voulaient.

POUR VIVRE MIEUX, IL FAUT :

- une valeur du point à 11 F, cela donnerait au coefficient 100, 1.100 F par mois, pour 40 heures par semaine ;
- l'échelle mobile des salaires ;
- une véritable mensualisation ;
- le droit à la retraite à 60 ans et 55 ans pour les femmes et pour ceux qui exercent des travaux pénibles ;
- la grille unique du manoeuvre à l'ingénieur ;
- la réduction du temps de travail ;
- le retour aux 40 heures sans perte de salaire ;
- l'égalité des droits entre travailleurs français et immigrés ;
- l'amélioration des libertés syndicales ;
- des comités d'hygiène et de sécurité élus par les travailleurs ;
- des œuvres sociales, une véritable médecine professionnelle ;
- une véritable formation continue.

#### POUR UNE POLITIQUE NATIONALE PROFESSIONNELLE PLUS HARDIE

Au cours des dernières années, nous avons déjà remporté des succès s'inscrivant dans le cadre de la politique nationale professionnelle fédérale :

C.N.R.O. — MENSUALISATION — CLASSIFICATION — PREVOYANCE — FORMATION CONTINUE.

Cette politique va dans le sens d'une revalorisation de nos industries. Elle tend à assurer la sécurité de l'emploi, à garantir les ressources pour l'ensemble des salariés.

#### TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION !

AGISSONS SANS ATTENDRE, SUR CHAQUE LIEU DE TRAVAIL. Les revendications essentielles ne sont pas satisfaites, le contentieux reste lourd, les actes valent mieux que les promesses.

Sans plus attendre, et par l'action unie, exigeons des négociations à tous les niveaux.

Dans les entreprises, usines, chantiers et bureaux, rassemblons-nous, déposons nos revendications.

Engageons l'action sous différentes formes, décidées par l'ensemble. Prenons des initiatives hardies, y compris les arrêts de travail, partout où les conditions sont réalisées.

POUR PROLONGER L'ACTION DE LA CGT POUR LA REALISATION DU PROGRAMME COMMUN...

POUR DONNER PLUS D'EFFICACITE AUX LUTTES DES SALARIES DE LA CONSTRUCTION...

ADHEREZ A LA C.G.T. !

Issy-les-Moulineaux, le 30 mars 1973

POUR DONNER PLUS D'EFFICACITE AUX CET APPEL...

ADHEREZ A LA C.G.T. !

Issy-les-Moulineaux, le 30 mars 1973

# MAIS QUE REPRÉSENTE DONC

## COMMANDO DE CHOC CONTRE DEMOCRATIE SYNDICALE

Les négociations avec la direction des usines Citroën à Levallois en ce qui concerne les revendications des salariés ont abouti à un protocole d'accord.

La section syndicale CGT de l'entreprise a porté ses appréciations sur ce protocole. Soucieuse d'appliquer la démocratie syndicale, avant de prendre une décision qui engage les travailleurs, la CGT prend l'initiative de solliciter l'avis de ces derniers, en majorité des immigrés.

Dans l'usine, tous nos militants disponibles se mobilisent, se rendent dans les vestiaires pour engager le débat.

Cette manière hardie d'agir à fort déplu aux hommes de la CFT soucieuse de plaire à la direction, acceptant toutes les propositions directoriales comme du pain bénit. La démocratie syndicale, connaît pas !

La démocratie, manière CFT... commando de choc. Une fois encore, une trentaine de pseudo-syndicalistes de la CFT ont encadré les responsables de la CGT dans l'intention de les faire taire, en vain. La discussion s'est poursuivie. La démocratie a ses exigences que la CGT et ses militants s'honorent d'animer.

Il faudra que la CFT en convienne à l'avenir. Avant 1968, elle régnait presque sans partage chez Citroën. Après 1968, la CGT s'imposa.

Si la CFT a encore des sièges et obtient des voix, c'est plus par la contrainte que par leur action syndicale.

## ENCORE UNE FOIS CITROEN

Dans deux établissements Citroën, à Nanterre et à Asnières, les sections syndicales CGT ont présenté deux candidats portugais.

Quelques minutes après le dépôt des listes, ils ont été l'objet de provocations et de pressions. Des individus se réclamant de la police se sont même présentés aux domiciles de ces deux ouvriers.

Depuis, l'un a disparu de son domicile et l'autre a brusquement donné sa démission de l'entreprise.

Ne peut-on rapprocher de telles manœuvres à celles qui consistent à adresser des lettres venant soi-disant du service portugais et menaçant des candidats délégués CGT de représailles sur leur famille restée au pays.

Ces lettres tapées sur des machines françaises, ce qui est facilement reconnaissable, ne sont-elles pas la preuve qu'un lien étroit existe entre ces différents faits ?

## CE QU'EN PENSE LA C.F.D.T. ?

La C.F.D.T. considère la déclaration de Peyrefitte, au sujet de la CFT « comme une déclaration de guerre aux organisations syndicales qui regroupent 80 % des voix aux élections professionnelles » et une « volonté de revanche à l'égard des travailleurs qui ont voté à gauche ».

## LA C.F.T. ?

Le parti des grands monopoles vient de relancer son « offensive » en faveur de la « Confédération Française du Travail » (C.F.T.) que tous les travailleurs, mais surtout les travailleurs immigrés, connaissent très bien. Ils la connaissent à travers la terreur et la collaboration avec les patrons contre les intérêts des travailleurs qu'elle tente d'imposer dans les entreprises.

C'est ainsi que Peyrefitte, Secrétaire Général de l'U.D.R., sous prétexte de poser « le problème de la représentativité nationale des syndicats », n'a pas craint de se faire l'avocat de la C.F.T. au cours d'une récente réunion des responsables de l'U.D.R.

Les déclarations de PEYREFITTE - U.D.R. - constituent une véritable AGRESSION.

### CE N'EST PAS NOUVEAU POUR L'U.D.R.

Déjà Tomasin, son prédécesseur à la direction de l'U.D.R. s'était beaucoup intéressé aux activités de la C.F.T.

Il n'hésitait pas à convoquer dans son bureau deux dirigeants de la C.F.T., Simakis et Fiorentino, pour désigner leur représentant au Conseil Economique et Social, ceci en présence de Christian PONCELET, un autre U.D.R., membre du gouvernement.

### LES CRITERES DE LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE

La loi du 11 février 1950 a fixé comme critères pour déterminer la représentativité syndicale : les effectifs, l'indépendance, les cotisations, l'expérience et l'ancienneté du syndicat, l'attitude patriotique pendant l'occupation nazie.

Or, les propres chiffres du Ministère des Affaires Sociales montrent qu'en 1971, pour les élections aux comités d'entreprise, dans les deux collèges, la C.F.T. a obtenu 2,1 % des voix, contre 43,3 % pour la C.G.T., 18,5 % pour la C.F.D.T., 7,6 % pour F.O.

Ce n'est donc pas étonnant qu'un journal comme « Le Monde » s'interroge à ce sujet : « Mais quelle est l'audience de la C.F.T. ? ».

Rien n'a changé depuis l'enquête du Ministère des Affaires Sociales de 1971 ! Chaque jour les élections professionnelles prouvent que la C.F.T. ne représente rien.

Le pourcentage obtenu par la C.F.T. aux élections professionnelles qui tombe à zéro dans certains cas est significatif du fait que les « effectifs » sont parfois inexistantes. N'est-il pas vrai que certains travailleurs immigrés sont obligés de prendre « la carte de la C.F.T. » pour « avoir la paix » et surtout parce que c'est la condition pour être embauché.

Son « indépendance » se manifeste surtout par rapport aux revendications des travailleurs. Ce « syndicat » reste muet sur ces revendications quand il ne les combat pas. Le Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne a jugé que les représentants de la C.F.T. « n'ont jamais présenté de revendications ».

Et son expérience ? Celle-ci s'exerce essentiellement au profit des patrons qui ne manquent pas d'encourager les activités de la C.F.T. comme chez Citroën, Simca-Chrysler, Unic-Fiat célèbres pour la répression dont y sont victimes les militants ouvriers parmi lesquels se trouvent beaucoup d'immigrés. Ces travailleurs sont souvent victimes de toutes formes d'agressions, y compris les agressions physiques.

### A QUI SERT LA C.F.T. ?

Personne ne s'étonnera que l'activité de la C.F.T. ai servi d'exemple à M. Peyrefitte, en l'incitant à utiliser cette C.F.T. au service de l'Etat-Patron-U.D.R., cette fois.

Au lendemain d'une consultation électorale, où les hommes du pouvoir avaient multiplié les promesses de « changement », faut-il voir là le première grande innovation « sociale » de la nouvelle législature ?

Espère-t-on remplacer les négociations sérieuses avec des organisations syndicales véritables, par des combinaisons occultes avec une organisation si peu crédible que le C.N.P.F. lui-même, jusqu'à présent, n'avait pas osé le considérer comme interlocuteur valable ?

Ou bien, faut-il croire qu'en haut lieu on a délibérément choisi d'accorder le titre de syndicat à une organisation dont on prévoit dès aujourd'hui d'utiliser à nouveau et sur une plus grande échelle les compétences « musclées » ?

### TOUT CELA EST AUSSI VIEUX QUE LE CAPITALISME

De tout temps, l'ennemi de classe a tenté d'implanter, voire imposer, des syndicats dits « indépendants » (appellation réclamée par la C.F.T.). Des syndicats jaunes des tisseurs de Tourcoing où de chez Schneider au Creusot, aux tentatives poujadistes des années 55, localisées à Dijon, aux tentatives actuelles, le trait commun est l'orientation délibérée anti-syndicale et de collaboration de classe.

Depuis toujours, ces tentatives ont été vouées à l'échec, y compris même pendant les années les plus noires de l'occupation.

La classe ouvrière française a ce privilège d'être animée d'un fort courant favorable à la lutte de classe. Les travailleurs immigrés ne sont pas étrangers à ce courant et à cette lutte auxquels ils participent activement.

### LA RIPOSTE DES TRAVAILLEURS

Il importe aujourd'hui d'organiser la riposte à cette agression contre le mouvement syndical représentatif, dénoncée par notre camarade Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., à l'issue du comité confédéral national de la C.G.T. des 21 et 22 mars dernier. Dans la lutte quotidienne pour les revendications précises, près des préoccupations des travailleurs, face à l'ennemi de classe, dans l'action générale de la classe ouvrière conduite par la C.G.T. et souvent dans l'unité des organisations représentatives, les choses s'éclairent sous leur véritable jour.

## SAINT-ETIENNE :

### LE PATRON PAYAIT LES TIMBRES C.F.T.

Le Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne a annulé l'élection de deux délégués du personnel CFT à la Société Stéphanoise automobile.

Celui-ci a tenu compte du fait que les représentants CFT n'ont jamais présenté de revendications, que c'est « l'entreprise qui assure le financement du timbre syndical » et que la carte CFT est remise aux nouveaux arrivants avant qu'ils l'aient demandée.

## UNE EXPERIENCE LEUR SUFFIT !

Deux travailleurs portugais ont quitté la Fiat, entreprise de la région parisienne proche de l'usine Citroën à Levallois.

A la Fiat, avant que s'implante un syndicat CGT, longtemps la CFT seule a fait régner la collaboration, plus soucieuse de préserver les intérêts des capitaux italiens de la Fiat que ceux des travailleurs français et immigrés dans l'entreprise.

En quête d'un autre emploi, ces deux travailleurs se sont présentés au Bureau d'embauche Citroën.

Citroën était sur le point de les embaucher. Au moment de signer le contrat, le chef du Bureau d'embauche offre l'embauche aux intéressés sous la condition de prendre la carte syndicale de la CFT...

Les deux travailleurs portugais ont refusé. Ils avaient goûté à une trop triste expérience du rôle syndical de la CFT chez Fiat et ne voulait recommencer chez Citroën.

L'embauche oui... mais ils voulaient aussi la liberté du choix de leur syndicat.

## SOLIDARITE FRANÇAIS- IMMIGRES REGION PARISIENNE

L'Union Régionale de Paris qui vient de tenir son Congrès les 12 et 13 avril dernier a, entre autres importantes décisions, décidé d'organiser :

### UNE JOURNEE DE SOLIDARITE ENTRE TRAVAILLEURS FRANÇAIS ET IMMIGRES

Cette journée dont la date a été fixée au 10 mai, sera clôturée par un meeting. Nul doute que nos lecteurs de la région parisienne participeront massivement à cette manifestation.

# Allocations de chômage

## DÉMARCHES A EFFECTUER

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION

### QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Les travailleurs qui perdent involontairement leur emploi principal, et non l'emploi d'appoint, relevant d'une profession industrielle, commerciale, agricole, domestique, etc... peuvent prétendre au bénéfice des allocations de chômage total.

**Les travailleurs étrangers ont les mêmes droits aux allocations chômage que les travailleurs français, à condition toutefois qu'ils justifient d'un titre de travail en règle, pendant la période de travail exigée pour l'ouverture des droits.**

- Les travailleurs privés de leur emploi doivent justifier de l'exercice d'une profession salariée pendant une période minimum de 150 jours (6 mois de travail).
- Les travailleurs à domicile ou temporaires doivent justifier de 1.000 heures de travail au cours des 12 mois précédant l'inscription comme demandeur d'emploi (cas par exemple de journaliers agricoles).
- Les jeunes chômeurs doivent avoir dépassé l'âge de l'obligation scolaire.
- Il faut avoir la capacité et la volonté de travailler (ni en maladie - ni en accident du travail).
- Les travailleurs saisonniers sont exclus de ce bénéfice, sauf s'ils peuvent justifier qu'au cours des deux dernières années précédentes, ils occupaient un emploi à la même époque et pendant la même période.

### LES DEMARCHES POUR OBTENIR LES ALLOCATIONS CHOMAGE

- La première démarche d'un travailleur qui vient de perdre son emploi par suite de licenciement ou de démission, c'est de **se faire inscrire comme demandeur d'emploi**, même s'il ne remplit pas les conditions pour obtenir les indemnités de chômage.
- S'inscrire comme demandeur d'emploi, c'est indispensable pour conserver ses droits vis-à-vis de la Sécurité sociale, les allocations familiales, et bénéficier plus tard des versements de la retraite complémentaire.

**Cette inscription comme demandeur d'emploi est obligatoire pour solliciter le versement des allocations de chômage. La demande pour bénéficier de ces allocations peut se faire au même moment que l'inscription comme demandeur d'emploi.**

### OU S'INSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI ?

- Au bureau de la main-d'œuvre ;
- ou à la section locale de l'Agence Nationale pour l'Emploi (A.N.P.E.) du lieu de résidence ;
- ou à défaut à la mairie du domicile.

### CONSEIL PRATIQUE AU DEMANDEUR D'EMPLOI

- Etre en possession de certificats justifiant de la profession et du salaire pour exiger un emploi et un salaire correspondant aux emplois déjà occupés par lui et à ses capacités.
- Conserver la carte d'inscription comme demandeur d'emploi, pour éviter les contestations et bénéficier plus tard des prestations des caisses de retraite complémentaire.

### SONT EXCLUS DU BENEFICE DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE

- Les personnes qui ont quitté leur emploi pour des raisons de mise à la retraite, **sauf dans certains cas particuliers** (s'adresser aux permanences).
- Les personnes qui dépassent l'âge de la retraite.
- Les personnes qui, de 60 à 65 ans, cumuleraient les allocations de chômage avec les indemnités de retraite complémentaire.

### ATTENTION

**Ces conditions ne sont pas exigées pour les travailleurs subissant un lock-out se prolongeant plus de 3 jours, ceux dont l'entreprise a cessé son activité pendant plus de 28 jours. Les jeunes gens en fin d'études ou d'apprentissage.**

### POUR LES DEMARCHES, IL FAUT SE MUNIR DES PIECES SUIVANTES

- Carte d'inscription d'emploi ou de la carte de chômage ;
- Une pièce d'identité et le livret de famille ;
- Certificat de travail du dernier employeur ;
- Les derniers jours de paie ;
- Les titres de pension vieillesse ou d'invalidité.

**Bénéficiant depuis 3 mois des allocations de chômage, le salarié doit fournir les indications concernant ses ressources familiales.**

### AUTRES « AVANTAGES » AVEC LES ALLOCATIONS CHOMAGE

- Il est prévu un bon de transport gratuit pour se rendre aux convocations de l'Agence Nationale pour l'Emploi, si elle est située à plus de 10 km du domicile du chômeur.
- Une indemnité pour recherche d'emploi.
- Certains Conseils municipaux accordent quelques indemnités, notamment pour les frais de transport.

### OBLIGATIONS DU CHOMEUR

- Sous peine de se voir exclu à titre temporaire ou définitif du bénéfice des allocations de chômage, le chômeur doit :
  - 1) répondre aux convocations de l'Agence pour l'Emploi, sauf excuse reconnue valable par le responsable de l'Agence ;
  - 2) ne pas refuser sans motif valable l'emploi offert par l'Agence Nationale pour l'Emploi ; **Attention ! Le refus peut être justifié si l'emploi offert comporte un important déclassement.**
  - 3) déclarer à l'A.N.P.E. les changements intervenus dans sa situation familiale ;
  - 4) ne pas faire de déclarations inexactes ou attestations mensongères ;
  - 5) ne pas refuser de suivre des cours de formation ou de perfectionnement professionnels.

**Nous conseillons vivement à tous les travailleurs immigrés ayant des démarches à entreprendre pour l'obtention des allocations chômage, ou pour tous autres problèmes, de s'adresser aux permanences tenues à leur intention par le syndicat C.G.T., sur le lieu du travail ou à l'Union Locale.**

**Les conseils, l'aide et l'appui du syndicat leur seront d'un bien précieux pour le recouvrement de leurs droits.**

## CONTRE LES EXPULSIONS ARBITRAIRES DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

### UNE PROPOSITION DE LOI

Une proposition de loi tendant à interdire les expulsions arbitraires des travailleurs immigrés et à faciliter le renouvellement des cartes de séjour a été présentée à l'Assemblée Nationale par les députés communistes Léon FEIX, Robert BALLANGER, Raymond BARBET, Marcelin BERTHELOT, Paul CERNOLACCI, Jacqueline CHONAVEL, Guy DUCOLONE, Etienne FAJON, Georges GOSNAT, Waldeck L'HUILLIER, Maurice NILES, Louis ODRU et les membres du groupe communiste et apparentés.

Dans leurs exposés des motifs, les députés communistes soulignent que, depuis le 16 octobre 1972, est entrée en vigueur une nouvelle réglementation sur la délivrance des cartes de séjour et de travail concernant les ressortissants étrangers salariés et leurs familles.

Le premier article de la proposition de loi stipule qu'en cas de refus d'un titre de séjour, l'immigré pourra être entendu par une Commission instituée dans chaque Préfecture et composée d'un magistrat de l'ordre judiciaire, président, d'un juge du tribunal administratif, du chef de service des étrangers de la préfecture et de trois représentants des organisations syndicales ouvrières.

Que la décision de cette commission sera susceptible d'appel devant la Cour d'Appel territorialement compétente ; elle pourra faire l'objet d'un pourvoi devant la Cour de Cassation.

Les auteurs proposent dans l'article 2 que : « L'expulsion d'un étranger titulaire d'une carte de séjour ne peut être prononcée que lorsque l'étranger a commis un délit très grave ».

« Ne pourront être expulsés, les étrangers :

- 1) ayant un conjoint français ;
- 2) ayant un enfant français ;
- 3) titulaire de la carte de résident ou d'ancien combattant ».

L'article 3 de la loi proposée précise que « l'expulsion est prononcée par le Tribunal de Grande Instance du domicile ou de la résidence de l'étranger, à la requête du Parquet, sur plainte de l'autorité administrative ».

Dans l'article 4, les députés communistes affirment que :

- L'intéressé ou son conseil pourra prendre connaissance du dossier transmis au Parquet par l'autorité administrative ;

- Le Tribunal siègera en Chambre de Conseil, son jugement devra être motivé et ne pourra être rendu qu'après que l'intéressé aura présenté ses moyens de défense avec l'assistance de son conseil.

Enfin, l'article 5 propose l'abrogation de toutes dispositions contraires.

# بَعْدَ الْجَرِيْمَةِ الْوَحْشِيَّةِ صَنْدُ شَعْبِيْ لِبْنَانِ وَفِلَسْطِيْنِ وَقَادَةُ الْمَقَاوِمَةِ الْفِلَسْطِيْنِيَّةِ سِرْجَاتِ تَسْتَنْكِرِ الْإِسْتِفْزَانِ الْإِسْرَائِيْلِيِّ الْجَدِيْدِ

## LA C.G.T. DÉNONCE LA NOUVELLE PROVOCATION D'ISRAEL

Une nouvelle fois les dirigeants réactionnaires de l'Etat d'Israël ont semé la ruine et le deuil contre un village de réfugiés palestiniens en n'hésitant pas à violer la souveraineté nationale du Liban.

Les raids des commandos israéliens en territoire libanais, et particulièrement à Beyrouth, a entraîné la mort de plusieurs hommes, femmes, enfants, ainsi que l'assassinat de trois dirigeants éminents du peuple palestinien.

Les dirigeants de l'Etat d'Israël par cette nouvelle agression violent les droits des peuples et des Etats arabes de cette région. Une telle attitude dont sont victimes en grande partie des innocents est absolument contraire à la recherche d'une solution politique au Moyen-Orient.

La C.G.T. proteste énergiquement contre la poursuite de la politique belliciste, agressive, annexionniste des dirigeants de l'Etat d'Israël.

Elle rappelle que la paix au Moyen-Orient passe par le respect total du cessez-le-feu, l'arrêt de tous les actes de terrorisme, l'évacuation des territoires occupés par Israël, depuis juin 1967, le respect de l'intégrité territoriale des Etats arabes, la solution des problèmes nationaux du peuple palestinien.

Sur ces bases qui sont rappelées dans les Résolutions de l'O.N.U. et, plus particulièrement, la Résolution de novembre 1967, un règlement politique peut et doit intervenir complètement.

La C.G.T. décide d'adresser la présente protestation à l'Ambassade d'Israël à Paris.

Paris, le 11 avril 1973.

قام الحكام الرجعيون لدولة اسرائيل بزرع الدمار والخراب والحزن مرة جديدة في قرية اللاجئين الفلسطينيين ، دون ان يترددوا في انتهاك سيادة لبنان القومية .

ان غارات رجال الكومندو الاسرائيليين على التراب اللبناني ، وخصوصا على مدينة بيروت ، قد سببت في موت العديد من الرجال ، والنساء ، والاطفال ، وكذلك اغتيال ثلاثة من القادة البارزين للشعب الفلسطيني .

ان حكام اسرائيل ينتهكون بهذا العدوان الجديد حقوق الشعوب والدول العربية في هذه المنطقة . ان عملا كهذا ، والذي يذهب ضحية له اكثرية من الابرياء يناقض كليا البحث عن حل سياسي في الشرق الاوسط . ان الكنفدرالية العامة للعمل (س.ج.ت.) تحتج بشدة ضد استمرار السياسة المهيجة للحرب ، والعدوانية والتوسعية لحكام اسرائيل .

ان س.ج.ت. تلج بالتذكير بأن السلم في الشرق الاوسط يمر بالاحترام الكامل لوقف اطلاق النار ، بايقاف كل الاعمال الارهابية ، بالجلاء عن كل الاراضي العربية المحتلة من طرف اسرائيل منذ شهر جوان ١٩٦٧ ، وباحترام الوحدة الترابية للدول العربية ، وبحل المسائل القومية للشعب الفلسطيني .

على هذه الاسس التي تذكر بها قرارات منظمة الامم المتحدة ، وعلى الخصوص قرار نوفمبر ١٩٦٧ ، فان حلا سياسيا يمكن ويجب ان يقع .

ان س.ج.ت. قد قررت توجيه هذا الاحتجاج الى سفارة اسرائيل في باريس . يوم الاربعاء في ١١ افريل ١٩٧٣ .

## إِحْبَاطُ مَنَاوَرَاتِ التَّجْرِئَةِ

### Déjouer les manœuvres de division

Le mois de février dernier, la C.G.T. a été informée par plusieurs de ses organisations de la distribution d'un tract à caractère raciste et provocateur dans certaines entreprises sous couvert de l'Amicale des Algériens en Europe.

Etant convaincue qu'il s'agissait d'un faux grossier qui n'est pas le premier du genre, la C.G.T. a adressé une lettre à l'Amicale des Algériens en Europe, en disant notamment : « ... Nous avons cru bon de vous alerter à ce sujet, si vous ne l'êtes déjà, car il ne nous échappe pas que les tentatives d'agitation, de provocations et de division se multiplient, surtout dans la période actuelle. »

Dans sa réponse à cette lettre, l'Amicale des Algériens en Europe déclare : « ... L'Amicale a déjà apporté un nouveau démenti, et mis en garde les travailleurs algériens contre de telles provocations qui risquent effectivement de se multiplier dans la période actuelle. Pour notre part, nous sommes convaincus que l'action conjuguée de la C.G.T. et de notre organisation déjouera ces manœuvres »...

علمت س.ج.ت. في شهر فيفري الفارط بواسطة العديد من منظماتها بتوزيع منشور له طابع عنصري واستفزازي في بعض المؤسسات وذلك تحت اسم ودادية الجزائريين في أوروبا .

ولما كانت س.ج.ت. على يقين بأن الامر يتعلق بتزوير فاضح فاحش وأنها ليست المرة الاولى التي يحصل فيها التزوير ، فانها قامت بتوجيه رسالة الى ودادية الجزائريين في أوروبا تقول فيها على الخصوص : « ... لقد وجدنا من المفيد لفت انتباهكم الى هذا الموضوع ، اذا لم تكونوا قد علمتم به بعد ، لانه لا يغيب عن انظارنا بأن محاولات التهيج والاستفزاز والتقسيم تتزايد وذلك في الفترة الراهنة بشكل خاص » .

وقد أعلنت ودادية الجزائريين في أوروبا في جوابها على هذه الرسالة بقولها : « ... أن الودادية قد قامت بعد بذكر تكذيب جديد ، وحذرت العمال الجزائريين من استفزازات كهذه التي يمكن فعلا أن تتزايد في الفترة الراهنة . ومن جهتنا ، فاننا مقتنعون بأن العمل المشترك بين س.ج.ت. ومنظمتنا سيحقق افضال هذه المناورات » .

## صِدِّ الْقَمْعِ فِي الْمَعْرَبِ

في يوم الثلاثاء ١٠ افريل ، توجه وفد موحد الى سفارة المغرب في باريس وادع نصا مشتركا يعبر عن القلق الشديد للمنظمات الممثلة في الوفد الموحد ، امام تفاقم الاجراءات القمعية الاخيرة في المغرب التي تهدف الى الغاء وسحق الحريات الديمقراطية ، وتمثل هذه الاجراءات القمعية في :  
- منع الاتحاد الوطني لطلبة المغرب .

- الاعتداءات المستمرة على حرية الصحافة ، وبشكل خاص الاحتجاز المتكرر للجراند .

### Contre la répression au Maroc

Le 10 avril, une large délégation unitaire composée de la : CGT, CFDT, FEN, UNEF, SNE-SUP, Parti Communiste Français, Parti Socialiste, Mouvement des Radicaux de Gauche, Objectif Socialiste, Association Française des Juristes Démocrates, Ligue des Droits de l'Homme et du Mouvement d'Action Judiciaire, a déposé à l'Ambassade du Maroc à Paris un texte commun exprimant leur très vive inquiétude devant l'aggravation des récentes mesures de répression qui visent à abolir les libertés démocratiques au Maroc.

En présence de cette situation, les organisations signataires du texte commun dénoncent ces pratiques antidémocratiques. Elles demandent l'arrêt de la répression, la libération des prisonniers politiques et le rétablissement des libertés. Elles décident de demeurer en liaison pour suivre l'évolution de la situation et appellent l'opinion à se joindre à leur protestation.

- اختطاف واعتقال مسؤولين سياسيين ونقابيين ، الذين يخشى ان يكونوا قد تعرضوا للتعذيب من جديد .  
- تعطيل الاتحاد الوطني للقوات الشعبية (١٠ و.ق.ش.) .  
- الاعلان الرسمي عن محاكمات جديدة امام المحاكم العسكرية .

وامام هذه الحالة ، فان المنظمات الموقعة على النص المشترك تندد بهذه الاعمال المناهضة للديمقراطية . وتطالب بايقاف القمع ، وباطلاق سراح المسجونين السياسيين واعادة الحريات . وتقرر البقاء على اتصال فيما بينها لمتابعة تطور الوضع وتتوجه ببناء الى الرأي العام للانضمام اليها في الاحتجاج .

هذا وقد ضم الوفد الموحد السني قدم الاحتجاج ممثلين عن كل من : الكنفدرالية العامة للعمل (س.ج.ت.)

LA TRIBUNE DU TRAVAILLEUR ALGERIEN  
213, rue Lafayette - PARIS-10<sup>ème</sup> - BOTZaris 86.50

منبر العمال الجزائريين

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués. — Imprimerie Lensoise - LENS.

Directeur de la publication : Serge CAPPE.  
Commission paritaire n° 276 D 73.